

Opération RENOV'ENERGIE - NAMUR

De l'audit à la réalisation de vos travaux : les étapes

1^{ère} étape : L'audit-scan après la réception de votre engagement

- Vous avez signé la déclaration d'engagement et vous avez versé les 80 € de caution. L'un de nos auditeurs vous contactera pour un rendez-vous.
- L'audit est réalisé dans le bâtiment à rénover.
- Vous recevez la liste des entreprises partenaires à contacter dans les jours suivants et les résultats de votre audit par après.

2^{ème} étape : Les devis – délais 20 à 40 jours

- Votre audit a mis en relief différents types de travaux en vue d'atteindre un maximum d'économie d'énergie.
- Des entreprises partenaires de l'opération Rénov'Energie – Namur se rendent chez vous dans le bâtiment à rénover en vue d'établir leur devis.
 - o Ces entreprises viennent chez vous à votre demande ou elles vous contacteront.
 - o Libre à vous, de contacter plusieurs autres entreprises partenaires de l'opération pour les mêmes types de travaux afin de comparer les prix et les techniques offertes.

N.B : Chaque entreprise dispose de 20 jours pour réaliser la visite et vous envoyer leur devis.

3^{ème} étape : La réunion d'aides à la décision – délais après l'obtention de vos devis

- Dès que vous avez réuni tous les devis que vous espériez, vous nous contactez pour fixer un rendez-vous.
- Nous nous rendons chez vous dans le bâtiment à rénover pour
 - o Analyser vos devis en regard de l'audit réalisé lors de la 1^{ère} étape.
 - o Vous aider à choisir les entreprises qui réaliseront vos travaux.
 - o Établir avec vous un plan d'AUTOFINANCEMENT de vos travaux sur base
 - Des économies d'énergie accessibles pour chaque type de travaux
 - Des aides publiques accessibles : réductions fiscales, primes,
 - Des types de financement possibles : prêt 0 % Eco pack Réno pack, modifications prêt hypothécaires, prêts à tempérament.
 - o Fixer les démarches administratives à réaliser pour :
 - Obtenir les aides publiques mode/s de financement/s adapté/s
 - Si nécessaire : demande de permis d'urbanisme.

4^{ème} étape : Les démarches administratives – 6 à 12 semaines

- Vous réalisez ces démarches administratives, jusqu'à l'obtention des aides publiques, du /des modes de financement, (si nécessaire du permis d'urbanisme).

5^{ème} étape : Les signatures des devis -

- Vous signez les devis avec les entreprises que vous avez choisies.
- Vous fixez avec celles-ci les périodes de réalisation des travaux.
- Vous nous envoyer une copie de vos devis signés avec les périodes prévues pour la réalisation des travaux.
- Nous vous remboursons les cautions de 80 €.

6^{ème} étape : La réalisation des travaux - suivant délais convenus entre vous (3 à 6 mois ?)

- Les entreprises exécutent les travaux de rénovation énergétique dans votre bâtiment.
- Sous réserve de votre acceptation, nous réalisons une petite vidéo 3 à 4 minutes sur la réalisation de votre chantier, avec votre interview.

7^{ème} étape : La fin du chantier

- Sous réserve de votre acceptation, nous réalisons une petite vidéo 3 à 4 minutes sur la fin de votre chantier, avec votre interview.
- Nous vous remettons une grille à remplir pour MESURER l'évolution de vos consommations d'énergie et ainsi pouvoir comparer vos consommations d'énergie, avant et après travaux.

8^{ème} étape : Les mesures des économies d'énergie 1 an après les travaux

- Nous vous contacterons un an après la fin de vos travaux, pour obtenir votre relevé de vos consommations d'énergie.

Votre témoignage et le relevé des consommations d'énergie effectivement atteinte seront des données essentielles pour notre but !

Notre but, encourager, mobiliser, **avec vous**, d'autres citoyens à entreprendre ce type de travaux pour faire des économies financières, mais aussi agir ensemble pour lutter contre le réchauffement climatique ...

ET DEMONTRER que c'est réalisable financièrement par chaque citoyen !

<u>Comblin-Energie-Environnement Services</u>	<u>Energie & Développement Local</u>
Daniel Comblin	Thierry Laureys
rue de Perwez, 90 5310 Liernu (Eghezée)	Rue de Jolimont, n° 2 5600 Romedenne (Philippeville)
Tél. : 081/65.90.34 – 0470/072.935 daniel.comblin@skynet.be	GSM : 0472/34.36.52 thierry.laureys@endevlocal.be